

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 04 JUIN 2020

L'an **deux mille vingt** et le **quatre** du mois de **juin** à **18 h 49**,
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François GRECO, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : **28 mai 2020**.
Date d'affichage : **29 mai 2020**.

Etaient présents : Mmes Martine GRECO – France LAJOIE GUIEU -
MM. Henri COSENZA – Jean-Claude CUISINIER – Eric DUPUIS - Francis GRAÖ –
Philippe NOWAK – Eric SAUVAIRE – Jean-Claude TORMO –
Absent représenté : M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à M. François GRECO -
Secrétaire de séance : M. Henri COSENZA –

DELIBERATION N° 2020/14 **Pour : 11** **Contre : 00** **Abstention : 00**

**OBJET : ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'EXPLOITATION DE LA FOURRIERE DE VALLONGUES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément aux recommandations du conseil scientifique COVID-19 dans son avis du 08 mai 2020, et aux dispositions de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il demande à ce que ce conseil municipal se tienne à huis clos. Cette disposition est approuvée à la majorité des membres présents.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux, les élus doivent procéder à l'élection des délégués appelés à siéger aux assemblées générales ou aux comités syndicaux du Syndicat intercommunal d'exploitation de la fourrière-refuge de VALLONGUES.

Il précise que le nombre de délégués pour cet organisme est de :

- Un membre titulaire
- Un membre suppléant

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **PROCEDE** à l'élection des délégués devant siéger au Syndicat intercommunal de la fourrière - refuge de VALLONGUES ;
- **SONT DECLARES ELUS :**

Délégué titulaire : Monsieur Eric SAUVAIRE ;
Délégué suppléant : Madame France LAJOIE GUIEU ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO